

PRIME A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INSTRUCTEUR: DATAR

Son action est orientée autour de deux types de projets :

- d'une part les créations, extensions ou reprises des entreprises industrielles ou de services implantées dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR)
- d'autre part les programmes de recherche-développement et d'innovation des entreprises industrielles ou de service sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le dispositif 2007-2013 : 2 régimes, 2 types de zonages

Régime PAT	Industrie et Services	Recherche, Développement, Innovation
Zonage	AFR	France métropolitaine
Type d'aide	Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets de création, d'extension et de reprise d'établissements	Prime aux programmes de recherche-développement et aux programmes d'innovation d'organisation et de procédés dans les services
Modalités	création : 25 emplois et 5 M€ d'investissements ou 50 emplois extension : 25 emplois et augmentation de 50% de la masse salariale ou 50 créations d'emploi ou 25 M€ d'investissements reprise : 150 emplois et 15 M€ d'investissements 15 000 €max par emploi	20 emplois ou 7,5 M€ de dépenses éligibles 15 000 € à 25 000 €max par emploi
Entreprises éligibles	PME et grandes entreprises industrielles et de service	
Taux d'aides	De 10% à 35%, en fonction de la zone AFR	De 25% à 60%, en fonction du programme

